



Val de Marne : 1ères applications du dispositif d'Ethylotest Anti-Démarrage

Actualité législative publié le 05/07/2019, vu 1635 fois, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Premières applications du dispositif anti-démarrage par éthylotest, qui permet d'éviter une suspension du permis de conduire

Premières applications du **dispositif anti-démarrage par éthylotest**, qui permet d'éviter une **suspension du permis de conduire**, dans le département du val de Marne, dans lequel 1271 conducteurs ont été **contrôlés positifs** et 781 se sont vus suspendre leur permis de conduire selon les chiffres communiqués.

Pour rappel :

« Ce dispositif interdit le démarrage d'un véhicule si le taux d'alcool du conducteur est positif ou si le démarrage n'a pas eu lieu dans les deux minutes qui suivent le résultat de ce premier souffle. Dès lors que le moteur du véhicule a démarré, l'équipement demande de manière aléatoire (entre 5 et 30 minutes après le démarrage du moteur) un nouveau souffle qui doit lui aussi être réalisé à l'arrêt : le conducteur dispose alors d'un délai de 20 minutes pour effectuer ce nouveau contrôle. Un éthylotest anti-démarrage, à la charge du contrevenant, coûte environ 1 300 €. Il est également possible de le louer (100 € environ par mois). Il doit être installé par un opérateur agréé par le Ministère des Transports. »

<<<THIEL AVOCAT >>>